

## Délibération

---

**Réunion du comité du 12 décembre 2018**

**Délibération n°2018-09**

---

### **Rapport d'orientations budgétaires 2019**

*Nombre de membres du Comité syndical : 113*

*Nombre de conseillers en exercice : 113*

*Date de la convocation : 6 décembre 2018*

*Présidente de séance : Johanna ROLLAND*

*Secrétaire de séance : Martin ARNOUT*

**Présents 57 élus :** Bertrand AFFILE, Martin ARNOUT, Joseph BEZIER, Christian BIGUET, Pascal BOLO, Christian BRUN, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Michel CAILLAUD, Claudine CHEVALLEREAU, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Yves DAUVE, Serge DAVID, Marc DENIS, Edouard DEUX, Gérard DRENO, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, Valérie GAUTIER, Joël GEFFROY, Jacques GILLAIZEAU, Laurence GUILLEMIN, Pascale HAMEAU, Pierre HAY, Franck HERVY, Jean-Pierre JOUTARD, Claude LABARRE, Julie LAERNOES, André LANCIEN, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Jean-Louis LELIEVRE, Yvon LERAT, Michel LUCAS, Jean-Jacques LUMEAU, Dominique MANACH, Alain MANARA, Marie-Hélène MONTFORT, Serge MOUNIER, Jean-Paul NICOLAS, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, François OUVRARD, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Annie ROCHEREAU PRAUD, Johanna ROLLAND, Claudine SACHOT, David SAMZUN, André SOBCZAK, Jean-Louis THAUVIN, Yannick THOBY, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER.

**Absents et représentés 3 élus :** Pascale CHIRON donne pouvoir à Julie LAENOES, Mahel COPPEY donne pouvoir à Pascale HAMEAU, Yannick THOBY donne pouvoir à Christian BIGUET

**Absents et excusés 53 élus :** Jean-Guy ALIX, Gérard ALLARD, Rodolphe AMAILLAND, Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, Gaëlle BENIZE, Laure BESLIER, Jean-Luc BESNIER, Cécile BIR, Benoît BLINEAU, Jean-Michel BUF, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, François CHENEAU, Jacky CLOUET, Christophe COTTA, Laurianne DENIAUD, Véronique DUBETTIER GRENIER, François FEDINI, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Marie-Cécile GESSANT, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Jean-Yves HENRY, Yannick JIMENEZ, André KLEIN, Patrick LAMIABLE, Jean-Claude LEMASSON, Patrice LERAY, Catherine LUNGART, Monique MAISONNEUVE, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Alain MICHELOT, Benjamin MORIVAL, Jean-Paul NAUD, Valérie NIESCIEREWICZ, Barbara NOURRY, Louis OUISSE, Joseph PARPAILLON, Jean-Claude PELLETEUR, Mireille PERNOT, Alain ROBERT, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean-Louis ROGER, Fabrice ROUSSEL, Alain ROYER, Thierry RYO, Aymeric SEASSAU, Pierre THOMERE, Alain VEY.

Toute correspondance doit être adressée à :  
Madame la Présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire  
2, cours du champ de Mars 44923 Nantes cedex 9  
[www.nantessaintnazaire.fr](http://www.nantessaintnazaire.fr)

## Délibération

---

Réunion du comité du 12 décembre 2018

Délibération n°2018-09

---

### Rapport d'orientations budgétaires 2019

Johanna Rolland, Présidente de séance,

Expose

#### A. Contexte général : situation économique et sociale

La poursuite du redressement des comptes publics engagée conjointement par l'Etat français et les collectivités nécessite de poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Le pôle métropolitain, syndicat mixte exclusivement constitué d'EPCI à fiscalité propre, se doit de participer, à son échelle, à l'effort réalisé par chacun de ses membres. En effet, les ressources du pôle sont exclusivement composées par des contributions des intercommunalités membres et de subventions de l'Etat ou des collectivités.

Les hypothèses budgétaires présentées s'inscrivent donc dans la perspective d'un financement exclusif par les intercommunalités membres exception faite des participations reçues dans le cadre du groupement de commandes façade littorale. Pour mémoire, en 2015 et 2016, les subventions représentaient entre 22% et 15% des recettes du pôle.

#### B. Tendances budgétaires et grandes orientations du pôle métropolitain

Les recettes de fonctionnement sont donc quasi exclusivement issues des contributions des intercommunalités membres. En application des statuts du pôle métropolitain, une répartition a été définie en fonction du poids de population de chaque intercommunalité et de sa richesse fiscale :

Nantes Métropole	75,35%
Carene	15,90%
Erdre et Gesvres	3,98%
Estuaire et Sillon	3,67%
Pays de Blain	1,10%

## Délibération

---

Réunion du comité du 12 décembre 2018

Délibération n°2018-09

---

### Rapport d'orientations budgétaires 2019

En 2018, les participations des intercommunalités membres ont été de :

Participation après décision modificative de décembre 2018	2018
Nantes Métropole	769 944 €
Saint-Nazaire Agglomération	162 470 €
Erdre et Gesvres	40 669 €
Estuaire et Sillon	37 501 €
Pays de Blain	11 240 €
Total	1 021 824 €

L'objectif pour le pôle métropolitain est donc de maîtriser les contributions des intercommunalités membres tout en permettant la mise en œuvre du programme d'actions validé fin 2016. L'année 2019, correspondra à la finalisation de nombreuses actions engagées : sémaphores belvédères ; habitat périurbain ; aménagements eaux et paysages ; grandes voiries d'accès à la métropole nantaise. Le pôle n'attend pas de subventions particulières, par conséquent les contributions 2019 devraient donc s'établir autour 1,1 million d'euros dans l'attente des résultats du budget 2018. L'objectif est de stabiliser les cotisations à hauteur de celles de 2018. En 2020, ces contributions devraient baisser dans l'attente du vote d'un nouveau plan d'actions pour le pôle métropolitain.

#### C. Les dépenses de fonctionnement

1. La refacturation à la Carene pour la mise à disposition de Service de l'équipe du pôle métropolitain

Cela correspond à la mise à disposition de 4 ETP auxquels s'ajoutent des missions au prorata temporis des services marchés et comptabilité de la Carene. Ils comprennent également les frais relatifs à un bureau à Saint-Nazaire et les frais d'entretien d'un véhicule. Pour 2019, il s'agira de rembourser à la Carene les frais engagés sur l'exercice 2018 pour un montant estimatif de 293 000€ pour les frais de personnel et 5000€ pour les frais de matériel. La facturation 2018 de la Carene intégrera des dépenses supplémentaires relatives à un poste d'assistante remplaçante et à la mobilisation accrue des services supports. En 2020, pour les dépenses effectuées en 2019, la facturation Carene intégrera un poste de chargée d'études en CDD mais le montant total devrait être légèrement inférieur.

## Délibération

---

**Réunion du comité du 12 décembre 2018**

**Délibération n°2018-09**

---

### **Rapport d'orientations budgétaires 2019**

#### 2. Les frais de fonctionnement du pôle

Il s'agit des fournitures, assurances, locations cité des congrès pour comités syndicaux, frais d'avocats, reprographie, déplacements... Le montant estimatif pour 2019 est de l'ordre de 82 500 € en baisse par rapport à 2018. Il est à noter que la mise à disposition de bureaux par Nantes Métropole (4) et la Carene (1) est valorisée à hauteur de 19 920€/an et qu'elle constitue un apport en nature.

#### 3. L'adhésion du pôle à des organismes extérieurs

Le pôle adhère à la Fédération Nationale des Scot pour un montant annuel de 4500€ et à la Maison Régionale de l'Architecture pour un montant de 500€ annuels. La Maison Régionale est par ailleurs partenaire du projet habitat péri-urbain. Ce partenariat est formalisé dans le cadre d'une convention pluriannuelle couvrant la période 2018-2020.

#### 4. Le budget études

Le budget du pôle prévoit, chaque année, une enveloppe prévisionnelle de 50 000€ pour permettre la réalisation de prestations permettant la mise en œuvre du Plan d'actions 2017-2020 validé par les conseils communautaires. Cette enveloppe est ensuite complétée en fonction des besoins réels de mise en œuvre du plan d'actions. Les besoins complémentaires pour 2019 sont de 155 000 €. Le projet « imaginons l'habitat péri-urbain de demain » mobilisera 54% de cette enveloppe, le projet façade littorale 36% (dont 18% de participations directes des membres du groupement de commandes) et 10% pour la mobilisation d'experts en matière d'énergie et d'économie.

#### La participation agences d'urbanisme et les subventions dans le cadre de leur programme partenarial

Le pôle a renouvelé en 2018 ses conventions avec l'Auran et l'ADDRN. Ces nouvelles conventions ont été établies pour une durée quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Dans la continuité de l'année 2018, le volume financier dédié aux Agences est stabilisé à 405 000€ : 245 000€ pour l'Auran et 160 000€ pour l'Addm. L'année 2018 permettra aux agences de contribuer à la fois à la mise en œuvre et au suivi du Scot, à étudier le sujet de l'urbanisme commercial et également à participer à la mise en œuvre d'activation du plan d'actions du pôle. Pour 2018, la somme provisionnée sera de 405 000€ et sera répartie à la fois en fonctionnement (230 000€) et en investissement (175 000€) pour ce qui concerne le suivi et la mise en œuvre du Scot révisé. L'Agence d'Urbanisme de Nantes sera fortement mobilisée pour le chantier « les grandes voiries d'accès à la métropole nantaise » et plus particulièrement sur les axes RN137 et RN 165. L'Agence d'Urbanisme de Saint-Nazaire poursuivra sa mobilisation sur la direction du projet « Ambition Maritime ».

## Délibération

---

**Réunion du comité du 12 décembre 2018**

**Délibération n°2018-09**

---

### **Rapport d'orientations budgétaires 2019**

#### 5. La dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements est une dépense de fonctionnement obligatoire. La délibération n° 2016-13 prise sur la reprise des investissements du dialogue compétitif Eaux et Paysages a permis de réduire une hausse artificielle des amortissements. L'objectif est, en 2019, est de poursuivre la diminution de la dotation aux amortissements à l'horizon par le transfert des dépenses liés au projet Ambition Maritime dans le patrimoine des membres du groupement de commandes (Carene, Ville de Saint-Nazaire et de Pornichet) à hauteur de leur contribution au financement. L'estimation de la dotation aux amortissements 2019 est d'environ 300 000€.

#### **D. Les recettes d'Investissements**

Elles relèvent principalement de la Dotation aux Amortissements, du FCTVA, des subventions (ville de demain, Feder) et des participations reçues pour le projet façade littorale (Carene, villes de Saint-Nazaire et Pornichet, GPM Nantes Saint-Nazaire, CCI Nantes Saint-Nazaire.....).

#### **E. Les Dépenses d'Investissements**

Les provisions d'investissements effectuées permettront à la fois de :

- Subventionner l'Auran et l'Addrn pour la mise en œuvre du volet planification territoriale des programmes partenariaux
- Soutenir les EPCI membres dans les études de maîtrise d'œuvre d'eaux et Paysages. Le budget 2019 affectera 150 000€ pour soutenir les projets (subvention d'équipements) des communautés d'Erdre et Gesvres, Pays de Blain et Estuaire et Sillon.
- De permettre la réalisation des mini-belvédères en complément de l'itinéraire cyclable initié par le Conseil Départemental de Loire Atlantique entre Couëron et Saint-Nazaire. Il est à noter que ce projet est soutenu par le Plan Loire-Feder. Le budget 2019 intégrera une enveloppe financière pour permettre la réalisation d'une esquisse par Vincent Mauger sur le site de Rohars à Bouée en partenariat avec le Conservatoire du Littoral.
- De missionner une Assistance à maîtrise d'ouvrage pour des missions de programmation architecturale pour la réalisation du projet de démonstrateurs d'habitat dense.
- De financer en tant que coordonnateur du groupement de commandes la totalité des missions de maîtrise d'œuvre du projet Façade littorale.

## Délibération

---

Réunion du comité du 12 décembre 2018

Délibération n°2018-09

---

Rapport d'orientations budgétaires 2019

### F. Les emprunts

Le pôle métropolitain n'a jamais contracté d'emprunt, son budget annuel en investissement est entièrement financé par l'autofinancement (Dotations aux amortissements), la récupération de la TVA et des subventions d'investissement. Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt d'ici la fin du mandat.

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Prend acte de la tenue du Rapport d'Orientations Budgétaires
- Autorise Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

A L'UNANIMITE

A Nantes, le 12 décembre 2018



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Rolland".

**Johanna ROLLAND**  
Présidente du Pôle métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : POLE METROPOLITAIN NANTES ST NAZAIRE**

**Utilisateur : MOULINIE Claire**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2018_09_DEL_CS
Date de la décision:	2018-12-12 00:00:00+01
Objet:	Délibération 2018-09 du comité syndical du 12 décembre 2018 : rapport d'orientations budgétaires 2019
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.1 - Débat d'orientation budgétaire (DOB)
Identifiant unique:	044-200035335-20181212-2018_09_DEL_CS-D E
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
044-200035335-20181212-2018_09_DEL_CS-DE-1-1_0.xml	text/xml	976
nom de original:		
2018 12 12 delib COMITE 2018-09 ROB 2019 signée.pdf	application/pdf	254781
nom de métier:		
70_DE-044-200035335-20181212-2018_09_DEL_CS-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	254781

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 décembre 2018 à 16h53min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 décembre 2018 à 16h53min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 décembre 2018 à 16h53min18s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 décembre 2018 à 17h03min46s	Reçu par le MI le 2018-12-27

